

Séance du 31 mai 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; M. Etcheto à Mme Capdevielle.

**EXCUSEES** : Mmes Pibouleau-Blain, Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : M. Jaussaud.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES** – Direction de l'urbanisme – Attribution d'une gratification de stage à Madame Miléna Cahen.

Madame Miléna Cahen, actuellement en master 1 (maîtrise sciences humaines et sociales, mention géographe, aménagement, sociologie) à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, effectue un stage au sein de la Direction de l'urbanisme pour une durée de 2 mois et demi, à savoir du lundi 2 avril au vendredi 15 juin 2012.

Dans le cadre de la concertation engagée par la Ville sur l'écoquartier du Séqué, il lui a été proposé de travailler auprès des nouveaux habitants afin de déterminer leur perception de l'écoquartier ainsi que leurs attentes.

Elle a pour mission :

- d'établir un questionnaire,
- de procéder à des enquêtes sur le terrain et à réaliser des entretiens individuels avec des habitants,
- de traiter les données,
- de synthétiser les perceptions, les attentes et la conception de « l'habiter » spécifique aux habitants du Séqué.

Elle doit également établir une trame de questionnaire sur la notion d'habitat, de confort et d'usage des logements qui pourra être utilisé pour d'autres programmes et notamment en centre ancien.

Compte tenu de l'intérêt de ce travail pour la ville et dans le cadre du décret n° 2009-885 fixant une gratification minimale des stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs, il est demandé au conseil municipal d'accorder à cette stagiaire une gratification correspondant à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit à ce jour un montant brut mensuel de 436,05 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.